

## PROCES - VERBAL 1/2009

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERDREDI 11 FEVRIER 2009 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

### SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 3 décembre 2008	2
• Communications du Bureau	2 - 6
• Communications de la Municipalité	6
• <b>Ordre du jour :</b>	
- <b>Assermentation</b> de trois nouveaux Conseillers communaux	8
- <b>Election</b> d'une nouvelle première vice-présidente	8 - 9
- <b>Préavis 01/2009</b> Plan directeur localisé des Boverattes (PDL) - Plan partiel d'affectation des Boverattes (PPA) et son règlement (RPPA)	9 - 12
- <b>Election</b> d'un membre à la Commission de gestion	12
- <b>Election</b> d'un membre à la Commission des finances	13
- <b>Préavis 02/2009</b> Plan général d'affectation des Monts-de-Pully et Plan partiel d'affectation du Hameau des Trois-Chasseurs - Remaniement parcellaire avec péréquation réelle	13 - 14
- <b>Election éventuelle</b> d'un membre suppléant à la Commission de gestion	14
- <b>Election éventuelle</b> d'un membre suppléant à la Commission des finances	14
- <b>Motion</b> de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT pour l'étude de l'élaboration d'un giratoire sur la place de la Clergère	15 - 16
- <b>Préavis 03/2009</b> Signalisation lumineuse – renouvellement des installations et de la centrale de gestion	16 - 20
- <b>Propositions individuelles et divers</b>	

- Motion de Monsieur le Conseiller Michel AGUET pour un centre de la Ville de Pully convivial, animé et commerciallement attractif	20 - 22
- Motion de Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ, pour une amélioration de la politique familiale de la Ville de Pully	22 - 23
- Vœu de Madame la Conseillère Denise MAGES, pataugeoire du par Guillemin	23
- Vœu de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCOUD, sur le concept sectoriel d'aménagement de Chantemerle	23 - 25 et 26
- Monsieur Marcel PASCHE – tarif de l'électricité	25
- Madame Irène GARDIOL – blé OBM semé à Pully	26 - 28

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 81 présents, rejoints par 6 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 59 de notre nouveau règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux. Il profite au nom du Bureau élargi de souhaiter tous les meilleurs vœux ainsi qu'à leur familles de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2009.

Les 11 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Muriel VEZ ; Marie-Jocelyne MICHEL ; Suzanne TRACHSEL ; Valérie ANNEN ; Madeleine BAUMANN ; Claudia VON BALLMOOS ; MM. Philippe HEBEISEN ; André OGAY ; Daniel WURLOD ; Guy FREIBURGHHAUS ; Michel AUDARD.

La Conseillère et les Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de Mme Catherine ZWAHLEN-MASSON ; M. Roland du BOIS ; M. Marcel PASCHE.

Le Président a le plaisir de saluer une personne de marque, qui nous fait l'honneur d'assister à nos débats : M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député de Pully ; M. Guy-Philippe BOLAY, député de Lutry ; M. Philippe MONOD, député d'Oron-la-Ville.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse, Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional, Monsieur DETRAZ de 24 HEURES et Madame Céline AMIGUET du Courrier d'Oron-la-Ville.

Le Président constate un public très nombreux, et remercie les personnes de leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président informe le Conseil que le procès-verbal du 3 décembre 2008 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La lecture totale ou partielle du procès-verbal n'étant pas demandée, le Président le considère comme accepté.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Carnet rose : Le Bureau vous informe de la naissance de Victoria, Inès, fille de notre collègue Alain DELALOYE. Elle est née hier à 15h46. Toutes nos félicitations à la maman et au papa.

Avec cette nouvelle année nous avons depuis le 1<sup>er</sup> janvier un nouveau règlement du Conseil communal. Plusieurs nouveautés sont à relever, comme par exemple, la transmission par le Bureau d'un exemplaire du rapport de commission à tous les membres du Conseil. A ce titre vous trouverez à votre place une communication y-relative vous demandant de confirmer vos coordonnées et les transmettre à notre secrétaire. Par cet état de fait les Conseillères et Conseillers seront considérés comme étant parfaitement au courant des délibérations de la commission. Dès lors le rapporteur pourra conformément l'article 78, alinéa 2 de notre règlement, se borner à donner lecture des conclusions de son rapport et ceci pour autant que des faits nouveaux n'entrent pas en contradiction avec l'alinéa 1 de l'article précité.

#### 1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernier Conseil votre Président a représenté le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- 6 décembre 2008 Soirée annuelle de gym.
- 9 décembre 2008 Rapport du service de police, ponctué par un trait d'humour qui n'a échappé à personne.
- 14 décembre 2008 Concert de Noël organisé conjointement par le chœur du Carillon de Pully et le Chœur Jean-Sébastien Bach de Lausanne.
- Apéritif de Noël du Budokwai, association des arts martiaux de Pully.
- 4 janvier 2009 Apéritif du Sauvetage de Pully.
- 10 janvier 2009 Apéritif des sociétés locales de Pully.
- 10 février 2009 J'ai eu la chance de participer à la rencontre des chefs d'entreprise organisée par la Municipalité.

#### 1.1.2. DEMISSIONS

En date du 3 décembre 2008 votre Président a reçu la lettre de démission de Monsieur le Conseiller Rachid YEKKOUR, socialiste, dont la teneur est la suivante : *Suite à une maladie chronique, je dois absolument veiller sur ma santé et aussi sur ma famille. Je n'aimerai perturber ni le Conseil communal, ni la section de mon parti socialiste par mes absences. Après une longue réflexion je suis arrivé à me dire qu'il faut que j'arrête les séances du Conseil quoique je les trouve intéressantes et enrichissantes. Car j'ai enfin pu*

*comprendre plus ou moins le déroulement d'une commune avec ses différents partis politiques, les différentes idées. Je ne peux que souhaiter une bonne continuation à mes collègues Conseillères et Conseillers de ma commune, une bonne continuation et une très belle prospérité financière à notre chère commune de Pully.* Monsieur Rachid YEKKOUR est entré au Conseil communal en décembre 2005. Il a siégé durant 3 ans dans les rangs des socialistes et a participé une commission. Ses problèmes de santé ne lui ont pas permis de participer activement aux séances de notre Conseil. Nous le remercions pour son engagement en faveur de Pully, tout en regrettant sa démission. Nous lui souhaitons une amélioration de son état de santé.

En date du 6 décembre votre Président a reçu la lettre de démission de Madame Marianne HEFHAF, de l'Union Pulliérane, dont la teneur est la suivante : *L'opportunité m'est faite de me rapprocher des domiciles respectifs de mes enfants. J'ai eu l'occasion de dire une fois à ce Conseil « que le train ne passe pas deux fois ». C'est aussi vrai dans nos vies personnelles et il faut parfois se décider rapidement et saisir l'occasion qui se présente. Membre du Conseil communal depuis de nombreuses années, j'ai pu goûter aux stratégies et astuces de la politique qui lui donnent une saveur factice, mais j'ai par contre aimé sans réserve les contacts qu'elle permet. J'ai rencontré dans ce Conseil un grand nombre de vraies personnalités, d'hommes et de femmes généreux et soucieux des autres, de citoyens responsables qui pensent que si nous avons des droits, nous avons également des devoirs envers notre pays. Merci, Mesdames et Messieurs, pour m'avoir permis de vivre d'innombrables contacts fructueux et enrichissants et pour l'amitié dont m'honorent un certain nombre d'entre vous. En partant, permettez-moi de formuler un vœu pour notre Conseil, qu'avec confiance et dans la justice il mette ses forces à travailler avec sa Municipalité pour le bien des Pulliérans plutôt que contre par principe.* Marianne HEFHAF a été élue au Conseil communal lors des élections de l'automne 1993. Elle a siégé durant 15 ans dans les rangs de l'Union Pulliérane. Elle a participé à plus de vingt commissions ad hoc et en présida quatre. Elle fut membre de la Commission de gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 jusqu'à sa démission. Marianne HEFHAF participait activement aux séances du Conseil. Les rapports qu'elle rédigeait étaient toujours très complets. Elle utilisait volontiers les possibilités accordées aux membres du Conseil de faire une interpellation sur un sujet choisi. Souhaitant se rapprocher de ses enfants, elle quitte notre commune. Nous la remercions pour son engagement en faveur de la Ville de Pully, tout en regrettant son départ, nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle commune.

En date du 22 décembre 2008 votre Président a reçu la lettre de démission de Monsieur le Conseiller Frank MONNIER, du parti libéral. Monsieur Frank MONNIER a été élu au Conseil communal lors des élections du printemps 2001. Il a siégé durant 7 ans dans les rangs des libéraux. Il a participé à 8 commissions ad hoc. Monsieur Frank MONNIER était peu expansif lors de nos séances. Nous le remercions pour son engagement en faveur de notre ville, tout en regrettant sa démission, nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

En date du 5 janvier 2009 votre Président a reçu un courrier de démission de la première vice-présidence de Monsieur le Conseiller Sébastien FAGUE de l'Union Pulliérane. *En effet suite à un accroissement considérable de mon emploi du temps notamment dû au concordat Harnos et aux changements qu'il implique pour l'école vaudoise, je dois renoncer à cette fonction pour dégager du temps afin de remplir le mandat pour lequel on m'a nommé à la tête d'un établissement à Payerne. Conscient que cette démission n'arrive pas au meilleur moment, je suis confiant en mon groupe pour me remplacer*

*dans les plus brefs délais afin que la transition puisse s'opérer le mieux possible. Je pense sincèrement que je n'aurais pas réussi à bien mener de front la future présidence et ses représentations avec mon travail professionnel et ne voulant pas être absent de la scène locale notamment auprès des sociétés qui comptent sur la venue du président à leurs manifestations, je préfère céder ma place pour une personne qui pourra se montrer plus disponible que je ne le serai l'an prochain.*

En date du 6 janvier 2009 votre Président a reçu la lettre de démission de Monsieur le Conseiller Paolo BARACCHINNI du groupe les Verts, dont la teneur est la suivante :  *Depuis 2008, de nombreux engagements professionnels hors du canton m'empêchent de disposer du temps nécessaire pour collaborer pleinement aux travaux du Conseil communal. Pendant ces nombreuses années passées au Conseil communal j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement et la gestion d'une collectivité publique, c'est pourquoi je désire profiter de cette lettre pour remercier tous mes collègues et les membres de l'administration communale avec lesquels j'ai eu du plaisir à collaborer sur différents sujets. Je continuerai bien sûr à suivre les travaux de cette assemblée et me réjouis d'avance de voir la ville de Pully avancer dans la voie du développement durable pour le bien-être de ses citoyennes et citoyens.* Monsieur Paolo BARACCHINNI a été élu au Conseil communal lors des élections de l'automne 2001. Il a siégé durant 7 ans dans les rangs des Verts. Il a fait partie d'une quinzaine de commissions ad hoc et en présida quatre. Il a été membre de la Commission de gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2005. Fin 2007 il a été nommé à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Christophe RANDIN. Monsieur Paolo BARACCHINNI participait activement aux discussions de notre Conseil en défendant ses convictions. Ses obligations professionnelles ne lui permettent plus d'assumer son mandat de Conseiller communal. Nous le remercions pour son engagement en faveur du Conseil et de la Ville de Pully, tout en regrettant sa démission, nous lui formulons nos meilleurs vœux de succès pour son avenir professionnel.

En date du 29 janvier 2009, votre Président a reçu la lettre de démission de Monsieur le Conseiller Christian BORY, radical, dont la teneur est la suivante :  *J'ai le regret de vous faire part, en ce jour de fête de l'indépendance vaudoise, de ma démission du Conseil communal. Mon aventure politique pulliérane a commencé il y a bien vingt ans, jour pour jour. J'ai toujours été ému par notre serment, j'espère en avoir été digne, digne également de la confiance des citoyennes et citoyens de notre commune. Je les remercie de m'avoir permis de vivre des moments privilégiés et d'avoir pu participer à la vie de notre belle cité. Au-delà de nombreux documents et projets que nous avons étudiés ensemble je retiens que les cycles de conjoncture et les péréquations sous toutes leurs formes ont eu raisons de notre rigueur budgétaire. Plus que jamais je pense que l'échelon politique au niveau communal a sa place et a son rôle à jouer pour améliorer la vie de ses habitants que ce soit pour la petite enfance, pour les jeunes et même pour les seniors. Les structures locales, qu'elles soient sportives, sociales ou culturelles sont importantes pour l'ensemble des citoyennes et citoyens et ceci afin qu'il fasse toujours bon vivre à Pully. Vive Pully.* Monsieur Christian BORY a été élu au Conseil communal lors des élections de l'automne 1989. Il a siégé durant 18 ans dans les rangs des radicaux. Il a fait partie d'une cinquantaine de commissions ad hoc et en présida une quinzaine. Il a été membre suppléant de la Commission des finances du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2001 et membre de cette même commission du 1<sup>er</sup> juillet 2006 à ce jour. Président du groupe radical depuis de nombreuses années, il intervenait régulièrement au nom du son parti ou à titre personnel lors des discussions de notre Conseil, avec calme, fermeté et beaucoup de clarté. Lors de divergences entre les membres du Conseil sur un préavis il

n'hésitait pas à demander un vote à l'appel nominal. Il s'est énormément investi pour notre Conseil, toujours prêt à répondre présent. Il se chargeait d'organiser les tournus des présidences et vice-présidences de notre Conseil, ainsi que celles des présidences et des membres des commissions ad hoc pour toute la législature. Monsieur Christian BORY souhaite changer d'orientation. Nous le remercions pour son engagement en faveur du Conseil et de la Ville de Pully. Tout en regrettant sa démission, nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

Les remplaçants des Conseillers communaux ayant quitté notre Conseil seront assermentés aujourd'hui à l'exception des remplaçants de Messieurs YEKKOUR et BORY qui le seront à la prochaine séance.

### **1.1.3. VOTATIONS FEDERALE ET CANTONALE DU 8 FEVRIER 2009**

Résultats (voir annexe 1)

## **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Monsieur le Syndic :**

Vous avez sur vos tables la liste de communications au Conseil communal. Le résumé des objets traités en Municipalité ; Nouvelle identité graphique ; Remplacement des équipements de radiocommunication du Corps de police – POLYCOM (bouclage du préavis N° 5-2007) ; Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Pully – Achèvement de l'étude, et à ce propos la Municipalité organise une séance d'information. Je crois que c'est un important projet qui va déterminer un petit peu le futur dans notre équipement d'évacuation des eaux soit des eaux usées, soit des eaux de pluie. Et je pense qu'il est important, avant que l'on vienne devant vous avec un règlement et les taxes y afférentes, que vous puissiez être renseignés sur ce plan général. Ouverture du marché de l'électricité – c'est une information, et finalement c'est le bouclage des comptes de rénovation Collège Arnold Reymond – Etapes 3 et 4 – Rénovation des installations sanitaires – Doublage des parois latérales de la salle omnisports – Réfection de la piste d'athlétisme – Etanchéité – Crédit d'investissement de CHF 1'850'000.00, qui vous montre comment ce crédit d'investissement assez important a été utilisé.

## **3. MOTIONS**

Le Président a reçu deux motions qui seront traitées comme le dit notre règlement au point 11 de notre ordre du jour actuel. Il s'agit de la motion de Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ intitulée « pour une amélioration de la politique familiale de la Ville de Pully », ainsi que celle de Monsieur le Conseiller Michel AGUET intitulée « pour un centre de la Ville de Pully convivial, animé et commercialement attractif ».

## **4. ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le 2<sup>ème</sup> alinéa, article 52 de notre règlement du Conseil communal. Le Président informe l'assemblée qu'une petite erreur s'est glissée au point 1 de notre ordre du jour, en effet nous n'allons pas assermenter Monsieur Michel GRIVAZ mais Miguel GONZALEZ.

Le Président demande s'il quelqu'un demande une autre modification de l'ordre du jour ou a une remarque à faire.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est accepté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

### **1. Assermentation**

De trois nouveaux Conseillers communaux, Monsieur Miguel GONZALEZ, libéral, en remplacement de Monsieur Frank MONNIER ; Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER, de l'Union Pulliérane, en remplacement de Madame HEFHAF ; Monsieur Antonin CHEVALLEY, Les Verts, en remplacement de Monsieur Paolo BARACCHINNI, démissionnaires.

### **2. Election**

D'un(e) nouveau(elle) premier(ère) vice-président(e) en remplacement de Monsieur Sébastien FAGUE, démissionnaire.

### **3. Préavis 1/2009 Plan directeur localisé des Boverattes (PDL) – Plan partiel d'affectation des Boverattes (PPA) et son règlement (RPPA) Préavis complémentaire au préavis 17/2007**

(Commission permanente d'urbanisme)

### **4. Election**

D'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Madame Marianne HEFHAF, démissionnaire.

### **5. Election**

D'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Paolo BARACCHINNI, démissionnaire.

### **6. Préavis 2/2009 Plan général d'affectation des Monts-de-Pully et Plan partiel d'affectation du Hameau des Trois-Chasseurs – Remaniement parcellaire avec péréquation réelle**

(Commission permanente d'urbanisme)

### **7. Election éventuelle**

D'un membre suppléant à la Commission de gestion.

### **8. Election éventuelle**

D'un membre suppléant à la Commission des finances.

### **9. Motion de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT pour l'étude de l'élaboration**

## **d'un giratoire sur la place de la Clergère**

Président : Monsieur Jean-Marc DUVOISIN  
Membres : Mesdames Monique BOLOGNINI, Liliane MASSON, Nicolette PANIZZON, Catherine ZWAHLEN-MASSON, Messieurs Alexis BALLY, Jean DUTRUIT, Pierre-William LOUP, Peter MELIKIAN.

### **10. Préavis 3/2009 Signalisation lumineuse – Renouvellement des installations et de la centrale de gestion** (Crédit demandé CHF 1'450'000.00)

Présidente : Madame Annie MUMENTHALER  
Membres : Mesdames Jennifer GENDRE, Lydia MASMEJAN, Messieurs Stéphane COENDOZ, Jean-Marc DUVOISIN, Lilian GEOFFROY, Ernest MOSER, André OGAY, Louis SCHNEITER.

## **11. Propositions individuelles et divers**

### **4.1. Assermentation**

De trois nouveaux Conseillers communaux, Monsieur Miguel GONZALEZ, libéral, en remplacement de Monsieur Frank MONNIER ; Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER, de l'Union Pulliérane, en remplacement de Madame Marianne HEFHAF ; Monsieur Antonin CHEVALLEY, Les Verts, en remplacement de Monsieur Paolo BARACCHINNI, démissionnaires.

Le Président rappelle que, selon l'article 8, alinéa 1 du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Miguel GONZALEZ, libéral, en remplacement de Monsieur Frank MONNIER, démissionnaire ; Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER, de l'Union Pulliérane, en remplacement de Madame Marianne HEFHAF, démissionnaire ; Monsieur Antonin CHEVALLEY, Les Verts, en remplacement de Monsieur Paolo BARACCHINNI, démissionnaire. L'huissier accompagne les nouveaux membres du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

### **4.2. Election**

D'un(e) nouveau(elle) premier(ère) vice-président(e) en remplacement de Monsieur Sébastien FAGUE, démissionnaire.

Le Président rappelle que suite à cette démission nous avons un siège vacant au Bureau. Conformément à l'article 12 de notre règlement du Conseil communal les vice-présidents



sont nommés au scrutin individuel secret. Ces nominations ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

Le Président attend une candidature au poste du premier(ère) vice-président(e) de notre Conseil pour les 5 mois restants de notre année politique 2008-2009.

**Monsieur Peter MELIKIAN** demande la parole :

L'union Pulliérane a l'honneur et le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Annie MUMENTHALER à la première vice-présidence du Conseil. Madame MUMENTHALER habite depuis 1975 à Pully. Elle est juge au Tribunal de Montbenon pour les affaires civiles et pénales. Elle est entrée au Conseil en 2002 et a été durant 7 ans présidente de l'UP, puis il y a un an présidente du groupe. Nous vous demandons ce soir, chers collègues, de soutenir sa candidature et nous vous en remercions.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'élection se faisant à bulletins secrets, le Président remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Les Conseillères et Conseillers ayant pu voter, le Président demande aux scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et proclame la clôture du scrutin.

Pendant que les scrutateurs procèdent au comptage, le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**4.3. Préavis 1/2009 Plan directeur localisé des Boverattes (PDL) – Plan partiel d'affectation des Boverattes (PPA) et son règlement (RPPA)**  
Préavis complémentaire au préavis 17/2007

Le Président invite Madame la Conseillère Isabelle KRENGER, rapporteur de la Commission permanente d'urbanisme à venir lire son rapport. (voir archives)

**Madame Isabelle KRENGER :**

La Commission permanente d'urbanisme s'est réunie le jeudi 20 janvier 2009. Après examen du préavis 1/2009 et les explications obtenues, la commission a accepté d'amender la référence du préavis page 22, point 5, ligne 4, il faut lire : *vu le préavis municipal complémentaire N° 1-2009 du 17 décembre 2008*. Elle a ensuite accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis N° 1-2009 et propose Conseil de prendre les résolutions suivantes :

Vu le préavis municipal complémentaire N° 1-2009 du 17 décembre 2008 et le rapport de la Commission permanente d'urbanisme, le Conseil communal décide de lever les oppositions qui se sont manifestées durant l'enquête publique complémentaire concernant le PDL, le PPA et le RPPA, en approuvant les propositions de réponses de la Municipalité décrites sous chiffre 4.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle que nous débattons d'un préavis complémentaire, suite à la nouvelle mise à l'enquête nécessitant que le Conseil statue sur les nouvelles oppositions qui sont apparues, de ce fait, il est demandé au Conseil de lever les oppositions qui se sont manifestées durant l'enquête publique complémentaire et qui concernent le PDL, le PPA et le RPPA en approuvant les réponses de la Municipalité

décrites sous chiffre 4 du préavis. Il n'est donc pas question de relancer le débat de fond sur les principes d'aménagement qui ont été adoptés par notre Conseil.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Monsieur Alexis BALLY** demande la parole :

Notre groupe a été sensible à quelques-unes des remarques qui sont contenues dans les oppositions. Ces remarques elles concernent surtout la desserte en transports publics, la consommation d'énergie et les espaces de vie extérieurs. Alors nous sommes tout à fait conscient, ici, que d'approuver des modifications du plan d'affectation. Plan qui se contente de délimiter les périmètres constructibles et puis de fixer quelques règles pour les circulations. Mais nous demandons que la Municipalité soit attentive à ces remarques au moment d'accorder le permis de construction et puis là, je me permets de rappeler quelques éléments de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'aménagement du territoire. Alors l'article 47a dit : *dans l'élaboration et l'application des plans d'affectation – donc l'application des plans – la Municipalité favorise le recours aux transports publics.* Et article 97 : *dans l'élaboration et l'application, des plans d'affection, la Municipalité favorise l'utilisation rationnelle de l'énergie et favorise le recours à l'énergie renouvelable.* Suivent des dispositions plus précises pour l'application. Donc la loi sur l'énergie et son règlement d'application précisent aussi que c'est la Municipalité qui a la charge de vérifier la conformité aux normes d'isolation thermique. Alors je rappellerai aussi que des enquêtes du service de l'environnement et énergie ont montré que ces règles étaient très souvent transgressées, autant au niveau des plans qu'au niveau de l'exécution. Alors je prie la Municipalité de tenir compte de ces remarques.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

J'ai juste une question à poser. Il s'agit de l'opposition Bovay. Me Bovay écrit au nom de la Communauté des copropriétaires de la PPE, il est dit qu'une séance de conciliation a été requise. J'aimerais savoir si cette séance a eu lieu, et à quoi elle a abouti. Parce que le rapport de la commission n'est pas très précis sur ce point.

**Monsieur Gil REICHEN** demande la parole :

Effectivement le rapport de la commission est un petit peu ambigu sur cette question. La séance de conciliation a eu lieu. C'est la raison pour laquelle le préavis qui était prévu pour une séance du Conseil communal l'an passé a été retiré de l'ordre du jour et reporté, pour laisser le temps aux opposants d'examiner les différentes propositions qui avaient été faites. Donc, cette séance a eu lieu, il y a une série de propositions qui ont été discutées et la Direction de l'urbanisme était dans l'attente d'une prise de position des opposants sur ces différentes discussions et en fait comme prise de position, nous avons reçu une lettre qui disait que les opposants renonçaient à poursuivre la négociation. Alors effectivement le texte du préavis n'a pas été corrigé. Vous avez vu que l'on parle dans le préavis que cette séance doit avoir lieu, mais elle a eu lieu et la négociation a été interrompue.

A la demande du Président, Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, le Président donne lecture des résultats de l'élection à la première vice-présidence.

Bulletins délivrés	87
Bulletins rentrés	87
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	87
Majorité absolue	44
Bulletins blancs	13

Est élue à la première vice-présidence Madame Annie MUMENTHALER avec 57 voix. Il y a eu 17 voix éparses.

*Le Conseil applaudit*

Le Président communique de quelle manière il va procéder pour conduire les débats conformément à l'article 82 de notre règlement. Nous allons prendre les oppositions les unes après les autres. Il ouvrira la discussion sur chacune d'elles et nous ponctuerons par un vote déterminant la levée ou non de l'opposition.

Le Président demande s'il y a une opposition à cette manière de faire.

Ce n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion sur le fond.

4.1.1. Opposition de Me Benoît Bovay au nom de la Communauté des copropriétaires de la PPE « En Leisis »

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'opposition est levée à une large majorité avec une abstention.

4.1.2. Opposition de M. Jean-François Cavin (chemin de Leisis 52)

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'opposition est levée à une large majorité avec trois abstentions.

4.1.3. Opposition de M. Max Bucher (chemin de Leisis 34)

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'opposition est levée à une large majorité avec trois abstentions.

4.1.4. Opposition de M. Sandro De Pari (chemin du Vallon 14)

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'opposition est levée à une large majorité avec deux abstentions.

#### 4.1.5. Opposition de Me Denis Sulliger (au nom de divers propriétaires voisins)

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'opposition est levée à une large majorité avec une abstention.

#### 4.1.6. Opposition de M. et Mme Cécile et Félix Curinga (chemin de Clair-Matin 4)

Le Président déclare que l'opposition 4.1.6. ne portant pas sur les modifications mises à l'enquête, elle est jugée irrecevable.

Le Conseil n'a pas à se déterminer sur les interventions 4.1.7, .8 et .9.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis complémentaire.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, le Président, s'abstient de les relire et passe au vote des conclusions du préavis 1/2009.

Les conclusions du préavis 1/2009 sont acceptées à une large majorité avec quatre abstentions.

## 4.4. Election

D'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Madame Marianne HEFHAF, démissionnaire.

Le Président attend des candidatures.

**Madame Annie MUMENTHALER** demande la parole :

L'Union Pulliérane a l'honneur et le plaisir de vous présenter de Monsieur Michel GODART au poste de membre de la Commission de gestion. Michel GODART est adjoint de direction à la Fondation Pré Pariset. Il est entré au Conseil en 1999 et à la Commission de gestion lors de la législature précédente comme membre, puis comme suppléant. C'est dire que cette commission permanente n'a aucun secret pour lui. Nous vous remercions par avance de soutenir sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Président déclare que, conformément à l'article 40, alinéa 2 de notre règlement : *lorsque le nombre de candidats proposés est égal à celui des membres de la commission*

*à désigner, la nomination a lieu à main levée, il en va de même pour les suppléants.*

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Michel GODART pour avoir été élu par acclamation et lui présente ses meilleurs vœux pour son travail au sein dans cette commission.

#### **4.5. Election**

D'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Paolo BARACCHINNI, démissionnaire.

Le Président attend des candidatures.

**Monsieur Alexis BALLY** demande la parole :

Pour le remplacement de Monsieur BARACCHINNI je proposerais on nom de mon groupe Madame Anne SCHRANZ qui est actuellement suppléante à la Commission des finances. Madame SCHRANZ est licenciée en sciences politiques de l'Université de Lausanne et travaille actuellement à la bibliothèque universitaire à Rumine. Elle habite Pully depuis 1982 et je vous la recommande à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame la Conseillère Anne SCHRANZ et lui souhaite tous nos meilleurs vœux pour ses travaux dans cette commission.

#### **4.6. Préavis 2/2009 Plan général d'affectation des Monts-de-Pully et Plan partiel d'affectation du Hameau des Trois-Chasseurs – Remaniement parcellaire avec péréquation réelle**

Le Président invite Madame la Conseillère Isabelle KRENGER, rapporteur de la Commission permanente d'urbanisme à venir lire son rapport. (voir archives)

**Madame Isabelle KRENGER :**

Le Commission permanente d'urbanisme a traité de préavis le même jour que le précédent. Elle a examiné le préavis et après explications obtenues, elle a constaté que ce dossier est favorable à l'évolution de la commune de Pully. Elle a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis et propose donc au Conseil d'accepter le préavis 02/2009, donc ; de confirmer sans modifier l'approbation conjointe du Plan général d'affectation des Monts-de-Pully et du Plan partiel d'affectation du Hameau des Trois-Chasseurs adopté par le Conseil communal du 11 octobre 2000 ; de subordonner la mise en vigueur de ces plan à une opération de remaniement parcellaire, avec péréquation réelle ; d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes y relatifs.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, le Président rappelle que nous allons traiter conjointement du PGA des Monts-de-Pully et du PPA du Hameau des Trois-Chasseurs, ainsi que de la subordination de la mise en vigueur à un opération de remaniement parcellaire, avec péréquation réelle.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions du préavis N° 2/2009 sont acceptées à une large majorité avec une abstention.

#### **4.7. Election éventuelle**

D'un membre suppléant à la Commission de gestion.

Le Président attend des candidatures.

**Madame Annie MUMENTHALER** demande la parole :

Nous avons l'honneur et le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER au poste de membre suppléant de la Commission de gestion. Monsieur EICHENBERGER vient d'être assermenté, mais c'est un membre de l'UP de longue date. Il habite Pully depuis 1981, il est marié, père de deux grands enfants. Jeune retraité, il peut à présent se consacrer à la politique de sa commune. Jean-Pierre était chef d'entreprise à Lausanne et il nous paraît tout naturel qu'il soit l'homme de la situation, donc membre suppléant de la Commission de gestion. Donc, merci de soutenir sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER et lui souhaite plein succès dans cette commission.

#### **4.8. Election éventuelle**

D'un membre suppléant à la Commission des finances.

Le Président attend des candidatures.

**Monsieur Alexis BALLY** demande la parole :

Au nom de notre groupe je vous propose la candidature de Monsieur Richard GOLAY, qui remplacera Madame Anne SCHRANZ, qui vient de passer comme membre à part entière de la Commission des finances. Monsieur GOLAY est ingénieur diplômé en science des matériaux et travaille comme ingénieur de développement dans l'industrie. Il habite à Pully depuis 2003. Alors je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Richard GOLAY et lui souhaite plein succès dans les travaux de cette commission.

#### **4.9. Motion de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT pour l'étude de l'élaboration d'un giratoire sur la place de la Clergère**

Le Président invite Monsieur Jean-Marc DUVOISIN, président de la commission ad hoc à venir lire son rapport (voir archives).

##### **Monsieur Jean-Marc DUVOISIN :**

Les membres du Conseil ont donc tous reçus le rapport, je ne vais que rappeler la décision après de longues explications et de très complètes explications de ne pas prendre en considération cette motion. Et cette décision a été prise à l'unanimité y compris le motionnaire lui-même.

Pour les nouveaux Conseillers, le Président, aimerait rappeler que lors de notre séance du 3 décembre 2008 le Conseil communal avait décidé conformément à l'article 65 de notre ancien règlement de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si 1/5 des membres présents le demandait.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

##### **Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :**

Je suis, à juste titre, étonné de l'acharnement manifesté à l'encontre du projet de création d'un rond-point au carrefour de la Clergère et je ne vois dans cette opposition que la crainte de la concurrence que celui-ci aurait pu apporter au renouvellement du dispositif de signalisation lumineuse préconisé par la Municipalité. Le fait que les opposants aient amené, en renfort, lors de la commission, le consultant chargé du choix de la fourniture du matériel par la société Siemens, est une maladresse et me confirme dans cette idée, je n'ignore pas qu'il va m'être rétorqué qu'il agissait au titre de spécialiste de la circulation urbaine, mais son imbrication dans l'option de la solution préconisée par les initiateurs du remplacement des feux ne lui permettait pas d'être à la fois juge et partie. Par ailleurs, le promoteur du projet de rond-point a semble-t-il péché par innocence en défendant, en détail, sa proposition, alors que le rôle de la commission consistait uniquement à déléguer ce soin à des experts chargés de l'étude. Qu'il en soit remercié car les bonnes volontés sont rares en ce siècle où les intérêts personnels priment sur ceux de la collectivité. Il convient, également de noter que son hypothèse qui consiste à confier, par mesure d'économie, cette étude au personnel de la Commune est illusoire, non que ce personnel n'en soit pas capable, mais j'imagine mal qu'il puisse orienter ses conclusions différemment de celles de ses supérieurs qui sont, nous le savons, fondamentalement opposés à cette initiative. Nous venons sur le même axe, affecté au même trafic, de réaliser, à grand frais, deux ronds-points : l'un à la Perraudettaz, l'autre à Samson-Reymondin, pour la plus grande satisfaction des usagers et la réalisation d'un troisième rond-point ne peut-être que bénéfique, sinon il ne resterait plus qu'à reconsidérer l'opportunité des dépenses relatives aux deux précédents. Je vous demande donc d'accepter que cette étude, qui ne peut-être que bénéfique, soit faite et soit, de plus, assortie de l'inventaire de tous les sites de la commune où des ronds-points peuvent être édifiés avec profit.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à large majorité avec deux abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du rapport de la commission.

La prise en considération de la motion de Monsieur le Conseiller Jean Dutruit est refusée à une large majorité.

#### **4.10. Préavis 3/2009 Signalisation lumineuse – renouvellement des installations et de la centrale de gestion**

Le Président invite Monsieur la Conseillère Annie MUMENTHALER, présidente de la commission ad hoc à venir lire son rapport (voir archives).

##### **Madame Annie MUMENTHALER :**

La séance de la commission ad hoc s'est tenue le 27 janvier 2009 et voici les conclusions, la commission, à l'unanimité, moins une abstention décide d'accepter les conclusions du préavis amendé, soit : d'allouer à la Municipalité un crédit de l'450'000.00 TTC, destiné au renouvellement des installations et de la centrale de gestion de la signalisation lumineuse, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale. Deuxièmement, d'autoriser la Municipalité à amortir sur une période de 10 ans au maximum.

Le Président rappelle que le préavis a été amendé en commission, suite à une erreur qui faisait référence au préavis 13/2007 et cet amendement a modifié les conclusions en indiquant « préavis 3/2009 du 10 décembre 2008). Etant donné que la Municipalité s'y est ralliée on le traite comme amendé.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

##### **Monsieur Jean-Marc DUVOISIN** demande la parole :

Je vais juste intervenir, pas sur l'entrée en matière, mais sur un petit élément qui se trouve dans le rapport de la commission, que vous avez tous reçu, vous aurez tous remarqué que je suis arrivé à 19h50 et ceci mentionné avec une élégance et grande finesse par Madame la présidente. C'était simplement pour vous dire que cette semaine-là, le lundi je présidais la commission relative au giratoire, le jeudi j'étais à la Commission permanente d'urbanisme à 20h00 et l'autre à 18h00. Et celle-ci, bêtement, je l'ai agendée à 20h00, donc j'étais à la limite encore à l'heure. Malheureusement j'ai fait une grave erreur. Et cette erreur est impardonnable pour un Conseiller communal. Je vous prie donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir ne pas m'en tenir rigueur.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

##### **Monsieur Michel AGUET** demande la parole :



Là, je vous dis tout de suite, pour rassurer la Municipalité, que je ne suis pas contre cet objet bien entendu, mais j'ai quand même deux petites questions à poser, qui ne sont ressorties ni dans le préavis, apparemment, ni dans le rapport. Alors ces deux questions sont les suivantes : la première ; la Municipalité entend-elle multiplier à l'occasion du changement de ces feux l'installation de mouchards ? donc ces mouchards qui sont aux feux rouges grillés et certains mouchards semblent-ils aussi contrôlent la vitesse quand le feu est vert. Parce que en tout cas j'ai rien vu d'explicite là-dedans, à moins que ce soit subdiminal. Point 2 : combien il y en a-t-il aujourd'hui à Pully ?

**Monsieur Martial LAMBERT** demande la parole :

Je vais répondre à Monsieur le Conseiller Michel AGUET en m'excusant de n'avoir pas été un mouchard à la séance de groupe. Alors il est bien clair qu'il n'y aura d'augmentation de ces mouchards – si j'ose m'exprimer ainsi – actuellement il y a sept boîte à feu – je préfère ce terme-là – et deux mouchards.

**Monsieur Lilian GEOFFROY** demande la parole :

Après l'argumentation sans faille des services qui ont présidé à cette étude et un rapport de la commission ad hoc qui abonde dans le même sens, il est difficile de s'opposer à ce préavis sur lequel nous manifestons, toutefois, quelques réserves. Nous avons pu constater que le matériel incriminé n'avait guère plus de 10 ans d'ancienneté depuis son acquisition et je ne pense pas qu'à l'époque il avait été fait mention d'une durée d'existence aussi courte, devons-nous nous attendre à nous retrouver dans les mêmes conditions à l'issue d'une même période ? Il est évident qu'on saura, toujours, nous assurer du contraire car dans 10 ans ce ne seront plus les mêmes qui rendront des comptes. Pour justifier cette dépense, certains font état de la bonne tenue de nos finances, il est indéniable que, grâce au savoir faire et à la vigilance de la Municipalité, les rentrées ont permis d'assurer nos dépenses de fonctionnement, mais il n'en est pas de même pour les dépenses dites d'investissement qui ne peuvent être assumées que par l'emprunt bancaire et concourent, à échéance, à l'augmentation de la dette. Je tiens à saluer l'habileté manœuvrière des initiateurs de ce préavis, dont l'urgence est subjective, en nous le présentant antérieurement aux grosses dépenses qui nous attendent et que nous ne pourrions, alors, refuser sans nous attirer l'ire de nos concitoyens. Celles-ci nous seront présentées dans les prochaines sessions et concernent, en particulier, la réfection de la piscine couverte et la réalisation de nouvelles places de crèches que nous nous sommes engagés à créer dans le cadre de notre adhésion au circuit intercommunal. Je constate enfin que nombre de membres de cette auguste assemblée manifestent plus de pugnacité à s'opposer à toutes augmentations d'impôts qu'à refuser les dépenses qui leur sont proposées, qu'ils acceptent systématiquement.

**Monsieur Claude DOMENJOZ** demande la parole :

Le présent préavis demande le renouvellement des installations lumineuses et de la centrale de gestion. Le groupe UDC n'est pas opposé à la modernisation des installations si cela est nécessaire techniquement et améliore la circulation dans notre commune. Toutefois, nous devons malheureusement constater que la circulation actuelle du trafic aux heures de pointe, matin, midi et soir, sur les axes principaux, soit : avenue du Léman, avenue C.-F. Ramuz, avenue Général Guisan, voire Rosiaz est particulièrement difficile, ceci avec les feux présentement installés. Pully n'est pas maître des flux de véhicules arrivant ou sortant de la capitale et qu'il faudrait cerner bien avant l'entrée sur Pully, mais à la sortie de Lutry, par exemple. Donc des feux coordonnés depuis la centrale de la police de Pully n'amélioreront guère la situation de Pully, même pas pour les bus avec le projet PAL. Par contre, et de façon générale, la fluidité du trafic peut être notablement

facilitée par l'installation de giratoires et la suppression des feux, preuves en sont l'aménagement récent et réussi des giratoires Samson-Reymondin et Perraudettaz à l'avenue de Lavaux. Ne devrait-on pas explorer plus avant ces solutions sur notre commune avant de remplacer les feux. Il est vrai, et la commission qui s'est réunie récemment pour se prononcer sur la motion DUTRUIT visant à l'étude d'un giratoire à la Clergère s'est décidée de ne pas prendre en considération ladite motion et de classer définitivement. Le principal argument est que les feux doivent être maintenus, donc un giratoire est inutile. Toutefois, elle n'a pas eu le temps et ce n'est pas son rôle d'étudier d'autres variantes, celles dites d'un grand giratoire. Par exemple, de garantir la traversée de l'avenue de Lavaux Est-Ouest et d'éviter la traversée Nord-Sud avenue du Prieuré en utilisant comme évacuation – comme déjà actuellement – la descente du Tirage et l'avenue de la Poste. La rue de la Poste est alors à sens unique, ce qui ne serait pas pour déplaire, et qui absorberait l'arrivée des véhicules venant de C.-F. Ramuz. Le trafic inverse utiliserait le giratoire Samson Reymondin, avenue de Lavaux pour remonter sur Rennier sans passer par l'avenue du Prieuré. Cette variante permettrait d'assurer la continuité sur l'avenue de Lavaux, sur laquelle passe le flux principal et ceci sans feux. Cette variante n'est pas facile à expliquer sans la vision d'un plan explicatif correspondant, ce qui met en évidence ces avantages. Certainement il pourrait y avoir d'autres variantes à explorer. De toute façon une étude sous forme d'avant-projet réalisée par un spécialiste de la circulation me semble indispensable. En ce qui concerne le système d'adjudication de gré à gré choisi, nous persistons à demander une adjudication sérieuse réalisée dans les règles pour des marchés supérieurs à 1 million et qui a souvent une incidence positive sur les prix. En résumé, dans ce qui vient d'être dit nous proposons :

1. de repousser la décision concernant le présent préavis de signalisation lumineuse
2. d'identifier ou réactualiser les sites se prêtant à l'installation de ronds-points sur notre commune, par un consultant spécialiste en circulation
3. demander à la Municipalité une étude rapide, à réaliser par un consultant spécialiste en circulation sur une optimisation du trafic de Pully-centre, y compris le Clergère, dans le sens d'en améliorer la fluidité du trafic, comme la défense des intérêts des commerçants et des citoyens.
4. demander à la Municipalité de revenir rapidement avec un préavis b) revu à la lumière des conclusions obtenues sous point 2 et 3.

Cher collègues suivant notre règlement du Conseil communal, on ne peut prendre position sur un préavis que par « oui » ou par « non », voire de faire un amendement. Aussi à la lumière de ce qui a été dit, en ce qui concerne le présent préavis le groupe UDC se prononcera par un « non » et vous recommande d'en faire de même.

**Monsieur Gil REICHEN** demande la parole :

Je prends connaissance avec intérêt de la persistance du groupe UDC dans les projets de giratoire, ce n'est pas une critique, je constate la cohérence de la démarche. Il y a quand même un certain nombre de choses qui ont été dites, soit par Monsieur Claude DOMEJOZ, soit par Monsieur Lilian GEOFFROY, que je ne peux pas tout à fait laisser passer sans commentaires. Tout d'abord pour dire à Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY que le mandat et à l'ensemble de ce Conseil que le mandataire qui était présent lors de l'examen de la motion de Monsieur Jean DUTRUIT, ce n'est pas quelqu'un qui est vendu à qui que ce soit et en particulier à l'entreprise Siemens. C'est un juste un professionnel des problématiques de trafic et la Municipalité ne mettra pas en cause son indépendance. C'est quelqu'un de neutre et d'indépendant qui nous conseille sur le plan technique de manière parfaitement compétente. Dans ce qui a été dit, il y a un amalgame entre des situations qui sont totalement différentes et que ne sont pas

comparables entre elles. Un giratoire comme celui qui est au débouché de Samson Reymondin sur l'avenue de Lavaux n'a strictement rien à voir du point de vue trafic et du point de vue de gestion de trafic avec un giratoire éventuel comme il a été imaginé sur la place de la Clergère. Je crois qu'il faut savoir, Mesdames et Messieurs, que évidemment les feux, le remplacement des installations, j'y reviendrai, ne va pas résoudre tous les problèmes de circulation et de congestion du trafic à l'entrée de l'agglomération, il en n'a jamais été question. Par contre c'est des installations qui sont aujourd'hui un outil de gestion indispensable du trafic, ça n'améliore pas la fluidité, mais il faut absolument de manière impérative pouvoir gérer les différents flux de trafic. Du reste, je vous signale quand même que dans le milieu professionnel des problématiques de trafic les giratoires en milieu urbain sont totalement abandonnés. Parce que ce ne sont pas des outils de gestion du trafic qui sont adaptés à ces situations urbaines. Donc je crois que la proposition qui vous a été faite de renoncer à voter le préavis qui vous est soumis ce soir pour engager toutes sortes d'études sur implantation de giratoires sur la commune, je vous incite, Mesdames et Messieurs, à ne pas suivre une telle proposition. Il y a de nombreuses études qui ont été faites qui existent. La circulation au centre de Pully est une problématique qui nous occupe encore aujourd'hui, on viendra devant le Conseil avec des propositions, notamment dans le cadre du PPA, qu'on appelle PPA COOP, mais forcément qui traite aussi des aspects de trafic au centre de Pully. Mais pour l'heure dans le projet qui vous est soumis, aucune des installations qui figurent dans ce préavis ne peuvent être remplacées par un giratoire. L'analyse objective technique a été faite. Et je crois que de dire que l'on veut absolument maintenir des feux, donc on est opposé au giratoire, c'est un raisonnement, Mesdames et Messieurs, qui ne tient pas la route. C'est le cas de le dire, excusez-moi. Le feu est un instrument nécessaire aujourd'hui, en 2009, de gestion du trafic. Le giratoire il est adapté à certaines conditions de trafic, il n'est pas adapté à d'autres. Et je vous assure que l'analyse elle est faite de manière objective avant de choisir, on n'a pas d'a priori vis-à-vis des giratoires. Donc, je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à ne pas repousser cette discussion et à voter le préavis qui vous est soumis ce soir. Je profite encore avant de conclure de dire un mot sur les marchés publics. Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ a parlé de faire une procédure sérieuse, mais je vous assure ça a été largement discuté en commission, l'analyse a été faite de manière sérieuse. La procédure de gré à gré ce n'est pas une procédure de copinage, c'est une procédure qui est prévue dans la loi sur les marchés publics. C'est vrai que par rapport au montant en jeu on déroge, si on veut, à la procédure dite ouverte, mais la loi et en particulier le règlement d'application de cette loi fixe des conditions dans lesquelles on peut déroger à une procédure ouverte et pratiquer une procédure de gré à gré. On l'a expliqué en commission, si ça vous intéresse c'est l'article 8 du règlement d'application de cette loi. C'est cet article auquel on fait référence dans le choix de la procédure de gré à gré et c'est une procédure tout à fait légale. Et on pense que si il devait y avoir un recours on a tout à fait les arguments juridiques pour justifier notre position. En plus, mais à la limite ça n'engage que moi, dans ce type de marché, et je l'ai dit en commission, je pense que le risque recours est extrêmement limité, le risque nul n'existe pas, vous le savez, mais le risque de recours dans ce cas particulier est extrêmement limité, extrêmement faible. Un des soucis de faire un appel d'offres ouvert, c'est d'obtenir des prix compétitifs. C'est évidemment le souci de la Municipalité. Là aussi on en a largement débattu en commission. On a expliqué que l'offre, qui n'est pas encore l'offre finale aboutie de l'entreprise Siemens a été négociée, chaque composant a été discuté sur le plan technique, chaque prix a fait l'objet déjà de plusieurs tours de négociations avec notre mandataire, ce qui n'est pas possible dans la procédure d'un marché public, vous ne pouvez pas négocier les prix. A tel point que les techniciens de la Ville de Lausanne nous ont affirmé, et je l'ai dit déjà aujourd'hui en commission, qu'on a

obtenu aujourd'hui des prix inférieurs, de la même entreprise, que Lausanne a obtenu dans le cadre d'une procédure de marché public ouverte. Donc aujourd'hui on a une offre d'un fournisseur qui est compétent, une offre qui est compétitive, qui est attractive au niveau du coût et la négociation n'est pas finie parce qu'en fonction de la décision du Conseil, il y aura encore une phase de négociations jusqu'à l'établissement d'un contrat. Voilà, je crois qu'on ne va pas refaire ici le débat de la commission, qui a été encore un fois très approfondi. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à ne pas suivre la proposition de l'UDC et à voter le crédit tel qui vous est proposé ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion sur le fond et passe au vote.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, le Président s'abstient de les lire.

Le préavis 3/2009 est accepté à une large majorité, 8 voix contre et 3 abstentions.

#### **4.11. Propositions individuelles et divers**

Le Président rappelle que comme il l'a dit en début nous avons deux motions, la première est de Monsieur le Conseiller Michel AGUET et la seconde de Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ.

Le Président demande à Monsieur Michel AGUET s'il désire développer sa motion tout de suite.

C'est le cas. Le Président invite Monsieur Michel AGUET à venir développer sa motion.

##### **Monsieur Michel AGUET :**

Motion pour un centre de la Ville de Pully convivial, animé et commercialement attractif. Préambule : Le centre historique de la Ville de Pully, soit essentiellement la rue de la Poste et le Grand'Rue constituaient une entité jusqu'au début des années 1950, et tous les vieux Pulliérans s'en rappellent. Or, aujourd'hui, cette zone est transformée en route de transit supportant fréquemment plus de 15'000 véhicules à moteur par jour. Soit aux heures de pointes, un véhicule toutes les 2 secondes ! Enlevant bien entendu toute convivialité à ce Centre. Preuve à l'appui est l'étude de circulation que je viens d'effectuer et que vous pouvez toutes et tous refaire et dont les conclusions essentielles sont les suivantes :

Environ les trois quarts de la circulation de transit se déroulent dans le sens Ouest-Est et Ouest-Nord (Lausanne-périphérie) sur la rue de la Poste, et ceci est très important, quelles que soient les heures de la journée. On peut donc en déduire immédiatement que la rue de la Poste à Pully est, tout au long de la journée, l'exutoire de la Ville de Lausanne, ce qui est bien entendu inacceptable ! Dans l'autre sens, Est-Ouest il n'y a qu'un quart de circulation de transit.

Les conclusions de l'étude de circulation démontrent bien l'inutilité de ce transit par la rue de la Poste, car de toute façon, le flux principal de circulation se retrouve dans tous les cas, ou à travers le carrefour de la Clergère en direction de Pully-Nord, ou sur l'avenue de Lavaux (nouveau rond-point Samson-Reymondin). Donc, pourquoi les automobilistes ne rejoignent-ils pas immédiatement, dès Lausanne, les avenues de Rumine ou du Léman pour emprunter ensuite l'avenue de Lavaux ? Il suffit de les y inciter à temps par une signalétique adéquate. L'étude montre également que seulement

12 % de la circulation sur la rue de la Poste est liée à des personnes s'arrêtant à Pully, sur l'une des 36 places de parc actuellement disponibles le long des trottoirs. En conséquence, on voit tout l'intérêt de modérer et de limiter la circulation de véhicules à moteur à travers la rue de la Poste. On va me rétorquer que la Ville de Lausanne, le canton de Vaud et le PALM ne prévoient pas une telle situation nouvelle. Mais je répondrais immédiatement qu'il est de notoriété publique que la Ville de Lausanne ne consulte pas les autres communes quand elle agit et que de toute façon un plan Directeur de circulation n'est qu'une intention, et en aucun cas une doctrine.

Développement : Je propose donc que la Municipalité de Pully, avec l'appui du Conseil communal, de la société civile et surtout des commerçants de Pully, étudie un futur Centre de notre Ville progressivement déchargé, voire à terme libéré de la circulation automobile de transit sur la rue de la Poste, la Grand'Rue et l'avenue du Prieuré. Et ceci de la fin du rond-point de la gare, jusqu'à la sortie actuelle du parking du Prieuré sur l'avenue Samson-Reymondin. Dans ces rues, déchargées de la circulation automobile, un groupe de travail, comprenant tous les acteurs concernés (un petit groupe existe déjà à l'heure actuelle et s'est mis à l'œuvre entre autres en faisant une enquête auprès des commerçants, mais ce groupe devrait être largement étoffé), doit imaginer et promouvoir un centre de la Ville de Pully, convivial, animé et commercialement attractif. Bien entendu que l'imagination sera de mise et que l'on peut déjà dire qu'à terme, les présences rébarbatives des vitrines vides et closes de l'Office de la Population, d'une grande salle Pulliérane occupée très sporadiquement et pratiquement jamais la journée (qui dispose d'une placette et d'un porche couvert à arcades, qui ne demandent qu'à être animé en permanence !), d'une banque à vitrines closes et d'un Poste de Police, seront à revoir complètement. Ce qui donne de nouvelles perspectives intéressantes pour les commerçants, car comme on le sait très bien, le nombre et la diversité des commerces attirent les clients selon le précepte : le monde attire le monde. Le groupe de travail, réunissant tous les acteurs concernés, doit donc imaginer, ce qui est loin d'être insurmontable puisque pratiquement toutes les autres villes du ce canton (Aigle, Lausanne, Lutry, Morges, Nyon, Vevey, Yverdon, etc.). de Suisse et d'ailleurs ont déjà fait ce pas et l'on pratiquement toutes brillamment réussi ! A tel point que tous les acteurs concernés se frottent les mains par la suite, bien entendu une fois le pas franchi ! Pully, cité soi-disant dortoir, se doit enfin de se réveiller et ce projet y contribuera. Qui de Lully, pratiquement tout aussi proche de Lausanne qui depuis plusieurs années, par sa convivialité, est devenue beaucoup plus attrayante que Pully ? Bien entendu que comme toujours, et c'est le cas dans chacune de ces opérations, les commerçants s'inquiètent, car on leur propose une nouvelle donne et que cela change leurs habitudes. Ceci se traduit d'ailleurs, aujourd'hui par une Union des Commerçants et Artisans de Pully (UCAP) moribonde, alors qu'on a justement maintenant besoin d'acteurs forts ! Je ferai de toute façon remarquer aux commerçants, que l'heure actuelle de crise financière, les affaires ne se développent plus toutes seules et c'est donc bien à la communauté publique de créer les conditions cadres pour que le commerce puisse s'épanouir pour le bien de toute la communauté Pulliérane ainsi que de nos hôtes. Ce projet d'envergure doit impérativement se dérouler par étapes. Il devrait être élaboré et entériné par le Conseil communal avant la fin de cette législature et la mise en place, par étapes, devrait intervenir durant toute la législature suivante. En effet, pour se différencier dans la concurrence nationale et internationale de plus en plus acharnée, le produit : Pully ne peut plus uniquement compter sur ses atouts, bien connus de tous jusqu'à aujourd'hui, mais il doit évoluer et surtout innover en ayant des plus particulièrement compétitifs.

Conclusion : Vu ce qui précède, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre acte de ma motion et de la renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération.

Le Président rappelle l'article 69 du règlement du Conseil communal – *Après avoir entendu la Municipalité sur la proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération. Le Conseil peut renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres présents le demande ou prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier* –. Monsieur le Conseiller Michel AGUET a demandé le renvoi à une commission, le Président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil décide de renvoyer cette motion à une commission avec 57 voix pour.

Le Bureau nommera une commission ad hoc lors de sa prochaine séance.

Le Président demande à Monsieur Serge RINSOZ s'il désire développer sa motion tout de suite.

C'est le cas. Le Président invite Monsieur Serge RINSOZ à venir développer sa motion.

**Monsieur Serge RINSOZ :**

Motion pour une amélioration de la politique familiale de la Ville de Pully. La Ville de Pully accorde actuellement à ses employés un congé spécial de 3 jours pour la naissance d'un enfant selon l'art. 47 du règlement du personnel communal datant du 2002. La présente motion, soutenue par le groupe socialiste, a pour but de faire passer la durée de ce congé de 3 à 10 jours. Dans une période où de nombreuses entreprises et administrations se montrent plus généreuses en la matière que la loi (Code des obligations) ne les y contraint, il semblerait judicieux que la commune de Pully s'adapte à cette tendance. En effet que ce soit à Lausanne, Renens ou Prilly, des projets sont en cours pour qu'un congé de 20 jours soit accordé aux employés communaux. Les employés de la Migros, des CFF ou de Swisscom, pour ne citer qu'eux, bénéficient d'ores et déjà d'un congé de 10 jours à la naissance d'un enfant. L'objectif est de permettre aux employés communaux, en l'occurrence ce sont les pères qui sont spécialement concernés par cette motion, de mieux concilier vie familiale et professionnelle. Il s'agit d'offrir la possibilité aux pères d'être plus présents à la naissance de leur enfant et de partager de manière un peu plus équitable les tâches liées à l'arrivée d'un enfant. Cette motion, en proposant un congé moins long que les communes avoisinantes, peut-être qualifiée raisonnable et réaliste eu égard à la situation financière de la Ville de Pully. L'acceptation de cette motion permettrait d'accroître l'attractivité de notre commune en termes de recrutement de personnel. En outre, elle constituerait une forme de reconnaissance aux employés communaux qui ont déjà consenti plusieurs sacrifices au cours de ces dernières années. En conclusion et au vu de ce qui précède, la présente motion demande à ce que l'article 47 (*Congés spéciaux*) du règlement du personnel soit modifié comme suit au point e) : 10 jours en cas de naissance ou d'adoption. Il est proposé au Conseil que cette motion soit renvoyée à une commission ad hoc pour étude et préavis.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le motionnaire demande le renvoi de cette motion à une commission, le Président passe donc au vote.

Le Président déclare que le renvoi à une commission a été refusé par 48 voix.

**Monsieur Marc ZOLLIKER** demande la parole :

D'après l'article 69 de notre règlement le renvoi à une commission chargée de préavis si un cinquième des membres présents la motion est renvoyée à une commission et il me semble que le un cinquième des membres présents était atteint. C'est l'article 69, point 2.

**Le Président** déclare, je crois qu'il faut plutôt qu'il faut un cinquième des voix pour. Si vous avez la majorité qui est contre, c'est refusé.

Il est rappelé que c'est lorsque un cinquième des membres présents le demande qu'une motion est renvoyée à une commission.

**Le Président** : Pardonnez-moi pour cette erreur, selon le traitement de la motion qui figure sur le cite du canton de Vaud et des communes n'est pas suffisamment explicite sur ce sujet.

Le Président déclare, nous avons 28 voix pour, nous dépassons le quota des un cinquième des membres présents, cette motion est donc renvoyée à une commission pour étude et rapport qui sera nommée par le Bureau.

Une Conseillère et un Conseiller ont fait par au Président de leur vœux. Le Président passe la parole à Madame Denise MAGES.

**Madame Denise MAGES** :

J'ai un vœu à l'attention de la Municipalité concernant la suppression de la pataugeoire du parc Guillemain. La Municipalité nous a récemment – et brièvement – informer de la fermeture de la pataugeoire du parc Guillemain en raison des frais trop élevés pour mettre l'installation en conformité avec les prescriptions d'hygiène. Pour l'avoir beaucoup fréquentée avec mes petites-filles, j'ai le souvenir de l'immense bonheur qu'elles y ont vécu, et leur déception lors de sa mise à sec pour de longs mois. J'estime que la suppression de cette pataugeoire est une perte importante de la qualité de vie pour les familles Pulliérannes. Il est vrai qu'en ces jours d'hiver on n'est pas enclin à penser à la baignade, mais ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ? C'est pourquoi je demande à notre Municipalité si elle entend au moins remplacer cette pataugeoire par un jet d'eau, une fontaine ou un jeu d'eau. Je pense au plaisir des enfants à la Place de Milan par exemple. Au nom de tous les petits Pulliérans et de leur famille, je vous remercie de bien vouloir prendre ce vœu en considération. D'avance merci.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD** demande la parole :

J'ai un vœu à soumettre à la Municipalité. Priorité à la mise en œuvre du concept sectoriel d'aménagement d2 Chantemerle. La commune de Pully est propriétaire de plusieurs parcelles contiguës, d'une superficie de plus de 11'000 m2, acquises en 1974 dans le quartier de Chantemerle. Situés dans une zone de construction de moyenne densité, ces terrains sont partiellement occupés par un abri public de protection civile, un pavillon scolaire et une place de jeux, dépendant du collège voisin de Chantemerle. Selon le préavis N° 7/1999 sur la politique communale en matière immobilière une partie de ces terrains pourra être affectée à l'extension du collège de Chantemerle, alors que le solde

doit permettre de concrétiser un nouveau programme d'habitations collectives. La Municipalité avait alors considéré comme un objectif à long terme la mise en œuvre de ce concept d'aménagement du quartier de Chantemerle. Notre intervention – sous la forme d'un vœu – tend à ce que cet ordre de priorité soit revu et que l'affectation d'une partie des immeubles à l'habitat collectif soit considérée par la Municipalité comme un objectif à réaliser à court terme. Plusieurs raisons nous conduisent à souhaiter cette révision de l'ordre de priorité :

- Ainsi que le Conseil l'a pris en décembre 2008 dans le cadre de la réponse à l'interpellation de Monsieur Christian POLIN sur la procédure de traitement des demandes d'autorisations de construire un projet de construction de cinq bâtiments d'habitation a été mis à l'enquête en octobre 2008. Ce projet – qui contribue avec d'autres à la densification de l'habitat dans ce quartier – concerne les parcelles immédiatement contiguës aux parcelles de Chantemerle propriétés de la commune et aura des effets non négligeables sur le trafic de l'avenue de Belmont et de la place de Chantemerle.
- Le plan des investissements prévoit pour les années 2009 à 2011 des investissements de l'ordre de CHF 3'240'000.00 pour les projets « Avenue de Belmont (y compris la Place de Chantemerle) » et « Avenue de Chantemerle ». L'importance de ces investissements – dont on ignore pour l'instant la nature – justifie une réflexion globale sur le sort du quartier de Chantemerle. Il serait souhaitable qu'un tel plan d'investissements soit coordonné avec la mise en œuvre du concept sectoriel d'aménagement de ce secteur de Pully.
- Le développement du programme d'habitations collectives – l'un des objectifs visés par l'aménagement du quartier de Chantemerle – est une contrainte forte de notre politique communale. Au 1<sup>er</sup> juin 2008, le taux de vacance de logements est à Pully de 0,2 % (11 logements vacants sur un parc de 8'880 logements). La situation est donc extrêmement tendue et ne se résout pas par la construction de logements de haut standing destinés à la vente. Il est donc nécessaire que des appartements à loyer modéré ou, à tout le moins, raisonnable, puissent être mis à disposition de familles pulliéranes. Ainsi que la Municipalité le rappelle dans son préavis 7/1999 sur la politique communale en matière immobilière, la forte opposition qu'avait soulevé un premier projet de constructions en 1993 avait abouti à une résolution du Conseil communal d'alors demandant à la Municipalité de poursuivre ses études d'affectation au logement.
- Certains des projets qui, en 1993, étaient considérés comme prioritaires (notamment les Monts-de-Pully et l'aménagement du domaine des Boverattes) risquent de ne pas aboutir à court ou moyen termes.

Nous remercions la Municipalité de prendre ce vœu en considération et d'informer prochainement le Conseil communal sur le sort qu'elle entend lui réserver.

**Monsieur Gil REICHEN** demande la parole :

Tout d'abord, Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, j'aimerais dire quelques mots sur le vœu de Madame la Conseillère Denise MAGES et la pataugeoire de Guillemin, pour vous dire qu'effectivement un montant a été mis au budget 2009 pour la démolition de cette pataugeoire. Au moment de la préparation du budget – c'est-à-dire à peu près dans le courant de l'été passé, même un petit peu avant – l'analyse qui a été faite montrait que le maintien des normes d'hygiène en ce qui concerne la qualité de l'eau et le respect des normes de sécurité pour les enfants nous conduisaient à des investissements disproportionnés. Raison pour laquelle on a mis un montant pour la démolition de cette pataugeoire. C'est le cas finalement pour toutes les dépenses qui sont portées au budget, avant d'engager la dépense, il y a une nouvelle analyse qui est faite, il y a une nouvelle



appréciation qui est faite, est-ce que la dépense est toujours justifiée ? Est-ce que le projet se justifie ? Alors aujourd'hui c'est un travail qui est en cours et on examine si l'analyse qui a été faite à mi-2008 est toujours pertinente. Est-ce qu'il y a des solutions qui permettraient à moindre coût de maintenir cette pataugeoire, je peux vous affirmer et la direction dont j'ai la charge et la Municipalité ont mis ce montant et ont envisagé la perspective d'une démolition avec un certain regret – parce que je suis content d'apprendre que vos petites-filles ont pataugé là, parce que je peux vous dire qu'il y a quelques petits REICHEN qui ont aussi pataugé là-bas – donc on est tous, probablement, assez à ce type d'élément, et c'est vrai que c'est un plus par rapport à la qualité de vie dans les quartiers. J'ai de plus, sur le même sujet, également été approché par Madame la Conseillère Verena KUONEN, qui partage tout à fait vos préoccupations. Donc aujourd'hui la décision définitive n'est pas prise. L'analyse est en cours et si on peut trouver des solutions raisonnables en termes de coût qui permette de maintenir une infrastructure, ce ne sera peut-être pas en bassin effectivement, il semble qu'il y a effectivement des possibilités de jeu d'eau ou des choses plus simples. Ces choses sont examinées en ce moment et on informera, le cas échéant, de la décision qui sera prise.

En ce qui concerne le vœu de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, j'aimerais dire une ou deux choses, d'abord qu'il y a une réflexion actuellement en cours entre les directions de l'urbanisme et la direction des domaines sur la problématique de la politique du logement, la politique immobilière, vous faites référence dans votre vœu à un préavis qui date de 1999, pratiquement 10 ans. Aujourd'hui il y a une réflexion qui est en cours et les deux directions viendront devant la Municipalité avec un certain nombre de propositions. La question du terrain communal de Chantemerle entre, évidemment, dans ce type de réflexion. Maintenant est-ce qu'il faut aller vite ou pas ? On verra, il y a un certain nombre de contraintes qu'il faut essayer de respecter. J'aimerais quand même dire que par rapport aux préavis qui vous seront présentés en termes d'infrastructure, d'aménagement routier, par rapport à votre préoccupation, que vous exprimez de coordination, les choses sont coordonnées et les projets d'infrastructure qui vous seront soumis tiennent compte non seulement des constructions existantes, mais évidemment des potentiels des zones à bâtir qui ne sont pas encore construites. Ça n'empêche pas de faire la réflexion. Mais, voilà où on en est aujourd'hui et le Conseil sera bien sûr sera tenu informé de l'évolution de ces dossiers.

A la demande du Président, Madame la Conseillère Denise MAGES déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

A la demande du Président, Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

**Monsieur Marcel PASCHE** demande la parole :

Pendant quelques temps morts de cette soirée, je me suis permis de lire la communication N° 5 au Conseil communal au sujet de l'électricité. Bien m'en chaud parce que l'on parle de hausse ou de baisse qui seront répercutées plus tard, mais en attendant beaucoup d'habitants de Pully ont reçu de la Romande un beau pli avec des factures dont certaines hausses sont un petit peu violentes. Je n'en dis pas plus n'ayant pas eu le temps d'examiner en détail les diverses factures que j'ai reçues pour l'immeuble et mon appartement.

**Monsieur Philippe DIESBACH** demande la parole :

Je souhaiterais vous faire une simple communication. Suite à la démission de notre collègue Christian BORY, je vous informe que le parti radical a désigné Madame Laura

BIANCHI en qualité de présidente de groupe et Monsieur Olivier BURNET en qualité de vice-président.

**Monsieur Christian POLIN** demande la parole :

Ayant été interrompu dans le processus de réflexion suite au vœu de Monsieur le Conseiller PASCHOUD je reprends si le voulez ce thème sur lequel j'aimerais m'étendre un peu plus. Je relève avec plaisir que la Municipalité vient de nous dire qu'elle allait prendre en compte dans l'avenir le vœu de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, or ceci signifie qu'elle va notamment étudier les problèmes de viabilité du quartier de Chantemerle et se livrer, en autres choses, à une étude de circulation dans ce quartier. Alors de deux choses l'une, ou bien le vœu de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD est pertinent, et il l'est semble-t-il puisse que la Municipalité le prend à son compte et dans ce cas l'étude de circulation doit se faire, ou bien il n'est pas pertinent et on ne fait pas faire cette étude de circulation. Pourtant il y a trois mois, on m'a dit, Monsieur le Municipal, qu'il n'y avait pas lieu de faire une étude détaillée de circulation parce que le projet qui était en cours était suffisamment explicite, qu'il n'y avait pas lieu de traiter l'ensemble de la circulation dans le quartier. En conclusion, je trouve que cette attitude successive à trois mois d'intervalle est contradictoire et quelle nécessite un certain éclaircissement.

**Monsieur Gil REICHEN** demande la parole :

J'espère pouvoir éclaircir les réflexions de Monsieur le Conseiller Christian POLIN. Je le fais toujours avec beaucoup de plaisir. Si j'ai parlé d'étude de circulation, il y a peut-être un malentendu par rapport au projet qui était l'objet de l'interpellation de Monsieur Christian POLIN et le vœu exprimé par Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, j'ai simplement dit qu'il serait tenu compte de ce vœu dans les réflexions en cours en ce qui concerne la politique du logement et les réflexions qui sont en cours entre les directions de l'urbanisme et des domaines, sans préjuger du fond, de ce que Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD et son groupe souhaite quand au fond. Maintenant ce que j'ai dit par rapport aux projets d'infrastructure et de réaménagement de l'avenue de Belmont. Ces projets sont en cours, ils ont été, sauf erreur, déjà été mis à l'enquête, on doit venir prochainement devant le Conseil avec une demande de crédit pour des aménagements. Ces aménagements tiennent compte des projections de trafic et tiennent comptes non seulement des habitations existantes, mais aussi du potentiel des terrains non bâtis. C'est ça que j'ai dit. Je n'ai pas dit qu'il fallait mener une nouvelle étude de circulation. Les données existent, simplement ce que j'ai dit, c'est que les aménagements qui ont été planifiés et qui seront soumis à votre Conseil ont été coordonnés avec le développement notamment de développement avec des zones encore constructibles. Personnellement, je ne vois pas de contradiction, mais peut-être que je m'exprime de manière peu claire.

**Madame Irène GARDIOL** demande la parole :

Juste quelques mots sur un sujet sur lequel je reviens souvent. Sur lequel j'avais posé des questions au mois de décembre et la Municipalité n'avait annoncé qu'elle ne pourrait probablement pas répondre au mois de février, mais en mars. Depuis lors, vous avez tous déjà vu dans les journaux que les OGM seront semés à Pully ce printemps et donc le groupe qui avait fait opposition a renoncé à aller au Tribunal Fédéral ce qui permet cette décision. De plus l'Office Fédéral de l'Environnement a envoyé une réponse très circonstanciée de quatre pages, entre autres aux opposants et quelques habitants de Pully qui se faisaient du souci. Permettez-moi de vous lire juste deux ou trois extraits de cette lettre et de vous donner quelques informations que peut-être la Municipalité me confirmera le mois prochain lorsqu'elle répondra aux questions posées le 3 décembre

2008. Tout d'abord en préambule l'Office Fédéral de l'Environnement nous rappelle que la dissémination dans l'environnement d'organisme génétiquement modifié, qu'elle soit expérimentale ou commerciale, comporte des risques potentiels pour l'être humain, les animaux et l'environnement, c'est la raison pour laquelle les chambres fédérales ont adopté les nouvelles dispositions inscrites dans la loi sur les génies génétiques. Et donc les disséminations à Pully suivront strictement cette réglementation. Concernant la surveillance des essais de dissémination qui ont été autorisés l'OFE a mis sur place un groupe de suivi pour chaque site d'essais, pour Pully et pour Zürich « Revenhols ». Comme l'a montré l'expérience des essais de l'année dernière le groupe de suivi a régulièrement effectué des inspections sur les parcelles expérimentales, ainsi cinq inspections ont eu lieu l'année dernière à Zürich, lors de la première année. Donc on peut s'attendre que ces inspections se fassent aussi régulièrement et chaque année sur les terrains du Caudoz. Nous apprenons encore que la personne qui représentera Pully dans ces inspections est Madame Roseline Ramel, Ville de Pully, Municipalité, avenue du Prieuré 2, représentante de la commune de Pully. Donc, nous serons vraisemblablement informés et tenus au courant de tout ce qui va se passer sur les terrains du Caudoz. Quand au calendrier des expérimentations, le calendrier précis des essais de dissémination pour 2009 à Pully n'est pas encore connu. La période de semis dépend des conditions climatiques et est prévue entre début mars et mi-avril. Les périodes de floraisons et de récolte des plantes dépendent de la date du semis et des conditions climatiques. Voilà en gros quelques informations qui me semblent bon que les Pulliérans apprennent avant que la presse nous l'apprenne. Et on se réjouit déjà le mois prochain je l'espère d'avoir les prises de position de la Municipalité sur ce sujet.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Le français est une langue merveilleuse parce que l'on peut en fonction d'une question moduler plusieurs fois la même question sous des expressions différentes. Madame Irène GARDIOL insiste, séance après séance sur les OGM. La position de la Municipalité n'a pas changé depuis le printemps 2007 parce qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux. Il y avait un recours juridique. Le recours a été tranché. Je crois qu'en bonne démocratie lorsqu'une majorité s'est déclarée, la minorité doit se soumettre, si non on en arrive à une désobéissance civique et je suis un peu étonné qu'on revienne séance après séance avec un problème qui est certes très important. Il est très important pour les implantations de coton au Indes, pour les plantations de maïs au Mexique, mais je vous en prie il faut ramener la réalité de ce qu'on vit à Pully. C'est 4,5 m2 de blé OGM qui est planté. C'est une demi place parking de voiture, alors s'il vous plaît, je pense que si on veut pouvoir prendre une décision à terme sur le moratoire, il faut véritablement que l'on puisse faire des essais et en tirer des conclusions. Alors, j'admire Madame Irène GARDIOL, mais puisqu'elle a posé des réponses en décembre et qu'elle y répond maintenant, je me demande si vraiment à la séance de mars ce sera utile que la Municipalité réponde.

Le Président demande à Madame Irène GARDIOL si elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

**Madame Irène GARDIOL :**

Par vraiment. Il me semble qu'il y a des éléments nouveaux avec ces réponses et je pense important de savoir que l'Office Fédéral de l'Environnement prend très au sérieux ces expériences. Ce n'est pas une bagatelle parce que c'est qu'un demi-terrain de football qui sera planté. On sait que les conséquences de ces OGM telles qu'elles sont vécues dans le tiers monde ont des importances sociologiques extrêmement graves et il est important que nous Pulliérans soyons au courant exactement de ce qui se passe. Je vous le concède tout

à fait ce ne sera pas le blé OGM de Pully qui risque de porter le moindre atteinte à la santé d'aucun des Pulliérans. Mais c'est dans un ensemble global du problème de la culture des OGM telle qu'elle est pratiquée en autres par les grands commerces qu'il est important de suivre assez près lorsqu'on est Pullièran et qu'on est régulièrement subi. Je m'excuse de fâcher régulièrement Monsieur le Syndic, mais voilà je tenais à vous donner ces réponses qui nous venaient. J'attends quand même une réponse au mois de mars. Avec mes remerciements.

**Monsieur le Syndic** demande la parole :

Je suis tout à fait conscient des préoccupations que l'on peut avoir dans le tiers monde, mais on est à Pully ici, et le Municipalité de Pully doit pouvoir transmettre un certain nombre d'informations telles que le demande Madame Irène GARDIOL. Mais les informations que nous avons c'est celles que vous avez lues dans la presse et que vous avez entendue à la télévision, que vous avez entendue à la radio, nous n'avons rien d'autre. Alors je crois que l'écho qui a été fait sur le résultat du recours auprès du Tribunal Administratif et les décisions qui ont été prises au niveau par l'Office Fédéral de l'Environnement, ainsi que par l'AGOSCOF de Champgin vous avez tout dans les journaux. Nous ne pourrons rien faire d'autre que de répéter ces informations qui ont déjà amplement été répercutées par les médias. Alors je suis bien d'accord que l'on essaye de mouiller la Municipalité, mais les problèmes du tiers monde même si ils doivent commencer chez nous et que l'on doit en prendre conscience, de grâce la Municipalité ne peut pas faire plus que l'information qui est donnée par l'Office Fédéral de l'Environnement, et vous avez entendu Madame Irène GARDIOL citer et vraisemblablement nous reviendrons avec les mêmes citations parce c'est le même office qui nous fournit les mêmes informations et il ne faut pas vous attendre à avoir des surprises au mois de mars.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h07. Il clôt les débats en remerciant les membres du Conseil pour leur engagement et en leur souhaitant un bon retour dans leur foyer. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le mercredi 11 mars 2009, dans cette salle. Bonne soirée.

Le Président :

La secrétaire :

Jean-Marc Chevallaz

Jacqueline Vallotton





